



Assemblée générale

Soixante-septième session

92^e séance plénière

Mercredi 24 juillet 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Salam (Liban),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 45.

Point 6 de l'ordre du jour (suite)

Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale

Élection d'un Vice-Président de l'Assemblée générale pour la soixante-huitième session

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant reprendre l'examen du point 6 de l'ordre du jour pour procéder à l'élection d'un Vice-Président de l'Assemblée générale pour la soixante-huitième session, conformément à l'article 30 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Les membres se souviendront qu'à sa 88^e séance plénière, le 14 juin 2013, l'Assemblée a élu 21 Vice-Présidents de l'Assemblée générale pour la soixante-huitième session.

Dans une lettre datée du 8 juillet 2013, le Président du Groupe des États d'Asie et du Pacifique m'a informé que les États d'Asie et du Pacifique ont approuvé la candidature du Timor-Leste pour pourvoir le poste laissé vacant après la démission de l'Ouzbékistan d'un

des postes de Vice-Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale à sa.

Conformément au paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, il n'est pas procédé à l'élection au scrutin secret des vice-présidents de l'Assemblée générale lorsque le nombre de candidats correspond au nombre des sièges à pourvoir. Nous allons donc procéder de cette manière.

Etant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le siège à pourvoir pour les États d'Asie et du Pacifique, je déclare le Timor-Leste élu Vice-Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée. Je félicite le Timor-Leste de son élection.

Je rappelle aux membres qu'une fois que l'élection des Présidents des six grandes commissions aura eu lieu, à une date ultérieure, le Bureau de l'Assemblée générale pour la soixante-huitième session sera dès lors dûment constitué conformément à l'article 38 du Règlement intérieur.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 6 de l'ordre du jour.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-40496(F)



Document adapté



Merci de recycler



Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/67/L.75)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 28^e séance plénière, le 22 octobre 2012, l'Assemblée a examiné le point 14 de l'ordre du jour, conjointement avec le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil économique et social ».

Les membres se souviendront également qu'au titre du point 14 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 67/18 à sa 43^e séance plénière, le 28 novembre 2012, et la résolution 67/250 à sa 65^e séance plénière, le 21 février 2013, et a marqué le lancement mondial de l'Année internationale du Quinoa à sa 64^e séance plénière, le 20 février 2013.

Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour qui va présenter le projet de résolution A/67/L.75.

M. Neo (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de présenter, au titre du point 14 de l'ordre du jour, le projet de résolution A/67/L.75 intitulé « Assainissement pour tous », par lequel l'Assemblée proclamerait le 19 novembre Journée mondiale des toilettes dans le cadre de l'action menée en faveur de l'assainissement pour tous.

Je suis certain que la presse et le grand public ne manqueront pas de rire quand ils apprendront que l'ONU institue une Journée mondiale des toilettes, à l'initiative de Singapour, de surcroît! Mais les plaisanteries dont nous serons l'objet vaudront la peine si, une fois qu'ils auront cessé leurs quolibets, les médias du monde et le grand public réalisent que 2,5 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un système d'assainissement correct, que 1,1 milliard de personnes défèquent toujours en plein air, et que l'abandon de la pratique de la défécation en plein air conduira à une réduction de 35 % des cas de diarrhée, laquelle coûte chaque année la vie à plus de 750 000 enfants âgés de moins de 5 ans – autrement dit, durant les trois minutes qu'il me faut pour faire la présente déclaration, quatre enfants âgés de moins de 5 ans seront morts à cause de la diarrhée.

Les médias et le grand public doivent savoir que, faute de toilettes sûres et privées, des femmes et des filles risquent d'être victimes de violence quand elles quittent leur domicile pour aller se soulager, et que les filles hésitent à se rendre à l'école lorsqu'il n'y a pas d'installations sanitaires convenables. Ils doivent aussi

savoir que chaque dollar dépensé pour l'assainissement rapporte 5,50 dollars, les gens restant en bonne santé et productif, que l'absence de services d'assainissement a un coût représentant de 0,5 à 7 % du produit intérieur brut des pays, et que les gains économiques issus de l'investissement dans l'assainissement s'élèvent à environ 260 milliards de dollars par an.

Peu importe leurs rires donc, surtout s'ils prennent conscience qu'il existe un tabou dominant et malsain qui empêche un débat franc et sérieux sur les problèmes liés à l'assainissement et aux toilettes à l'échelle mondiale. Nous devons d'abord attirer l'attention du monde, grâce à l'humour et à une formule accrocheuse telle que la Journée mondiale des toilettes, avant de pouvoir informer et éduquer.

Les petits États, tels que Singapour, savent que pour changer le monde aujourd'hui, sans avoir à attendre des années ou des décennies, il faut commencer par des mesures modestes. Il faut trouver une question centrale, comme les toilettes, et axer toute notre attention et nos efforts sur des actions qui produiront des gains démultipliés en termes de santé, d'égalité des sexes, de prospérité économique et de dignité pour des millions de personnes parmi les plus pauvres au monde. À cet égard, les toilettes sont selon nous le prétexte permettant d'aborder le problème plus large de l'assainissement dans tous ses aspects, en amont et en aval. C'est pourquoi le projet de résolution engage tous les États Membres et toutes les parties prenantes à placer la question de l'assainissement dans un contexte beaucoup plus large et à en aborder tous les aspects. Cela est également en phase avec l'appel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement que le Secrétaire général a lancé aux États Membres, ainsi qu'avec l'appel à l'action en faveur de l'assainissement lancé par le Vice-Secrétaire général.

Je voudrais prendre un moment pour expliquer ce qui a conduit Singapour à s'intéresser à la question des toilettes et de l'assainissement. C'est en grande partie l'œuvre d'un entrepreneur singapourien actif dans le domaine social, M. Jack Sim, le fondateur de la World Toilet Organization. En 2001, M. Sim, également connu, non sans fierté, sous le nom de « Monsieur toilettes », a créé la World Toilet Organization dans l'objectif de mettre en place un réseau mondial rassemblant les associations militant pour les toilettes et d'autres acteurs du secteur des toilettes et de l'assainissement. Cette organisation compte aujourd'hui 534 membres dans 86 pays. Au niveau non gouvernemental, la

Journée mondiale des toilettes est déjà célébrée dans de nombreux pays.

Sur le plan des idées, les solutions que propose M. Sim pour régler le problème des toilettes nous paraissent intéressantes. Entre autres choses, il est à l'origine du projet « SaniShop », une initiative autonome basée sur la demande qui permet aux communautés locales de construire et de vendre à leurs membres des latrines à fosse unique. C'est ce type de démarche communautaire durable et fondée sur la demande pour régler les problèmes de développement mondiaux que Singapour est heureuse de promouvoir au niveau intergouvernemental.

Grâce au projet de résolution relativement simple dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui, nous allons disposer d'une tribune internationale permettant de mettre ce problème en vedette, d'organiser ensemble des manifestations spéciales et de développer de nouvelles synergies sur les questions des toilettes et de l'assainissement. Nous espérons que l'initiative de proclamer le 19 novembre Journée mondiale des toilettes dans le cadre de l'action menée en faveur de l'assainissement pour tous sera suivie aux niveaux local, national, régional et international par toutes les parties prenantes en fonction de leurs priorités, de leurs besoins et de l'environnement dans lequel elles évoluent.

Je remercie tous les États Membres de leur participation constructive et de leur appui durant les consultations ouvertes et transparentes sur le projet de texte. Leurs nombreuses propositions, suggestions et interventions ont permis de rendre ce texte plus solide et de satisfaire les intérêts des divers participants. Nous remercions sincèrement les quelque 120 coauteurs du projet de résolution, dont un grand nombre ont très tôt adhéré à notre idée et fait confiance à Singapour pour prendre la tête des négociations. Le fait qu'ils soient issus de toutes les régions montre que la nécessité d'agir pour régler le problème pressant des toilettes et de l'assainissement au niveau mondial est universellement reconnue. Dans cet esprit, les auteurs du texte demandent respectueusement à tous les États Membres d'appuyer le projet de résolution.

Avant de conclure, je souhaite apporter une correction orale au paragraphe 1 du projet de résolution A/67/L.75, qui devrait se lire comme suit : « Décide, dans le cadre de l'action menée en faveur de l'assainissement pour tous, de proclamer le 19 novembre Journée mondiale des toilettes ». Je rassure les États Membres, nous nous contentons simplement de revenir

à la formulation exacte approuvée dans le cadre des négociations sur le projet de résolution. Je présente mes excuses pour l'erreur qui s'est glissée pendant la phase de publication du document. Je présente également mes excuses pour les erreurs présentes dans les versions traduites du projet de résolution. Nous travaillons avec le Secrétariat pour les corriger.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.75, intitulé « Assainissement pour tous », tel que corrigé oralement.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Saijin Zhang (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.75, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Barbade, Belgique, Bhoutan, Brésil, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Guyana, Îles Marshall, Iran, Islande, Kazakhstan, Mexique, Micronésie, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Trinité-et-Tobago et Yémen.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.75, tel que corrigé oralement?

Le projet de résolution A/67/L.75, tel que corrigé oralement, est adopté (résolution 67/291).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent faire une explication de position, je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Kim (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de s'associer au consensus aujourd'hui sur la résolution relative à la Journée mondiale des toilettes dans le cadre de l'action menée en faveur de l'assainissement pour tous (résolution 67/291). Nous tenons à remercier tout particulièrement Singapour d'avoir été à l'origine de la résolution et de contribuer à mieux faire connaître le problème et à susciter la mobilisation.

L'eau est une question fondamentale pour la réalisation des objectifs de développement mondiaux,

notamment en matière de santé, de croissance économique, de sécurité alimentaire, d'égalité des sexes et d'atténuation des conflits.

Nous reconnaissons qu'un assainissement inadéquat ou inexistant nuit à la santé publique, contribue à la propagation de maladies évitables et rend les populations marginalisées encore plus vulnérables. Les États-Unis appuient énergiquement l'objectif d'un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement.

Comme nous l'avons dit précédemment, les gouvernements doivent s'efforcer d'élargir cet accès, en particulier pour les populations mal desservies. Ils doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies nationales le cas échéant, et allouer des ressources suffisantes afin de pouvoir réaliser cet objectif aussi rapidement que possible.

La résolution mentionne le droit à l'eau potable et à l'assainissement, et nous interprétons cette référence à la lumière de notre déclaration du 20 septembre 2010 au Conseil des droits de l'homme à Genève, et de notre déclaration du 27 juillet 2011 à New York devant l'Assemblée générale.

Les États-Unis espèrent que cette résolution incitera également les gouvernements à prendre des mesures concrètes dans le but de réduire le nombre de personnes privées d'un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base, et nous remercions encore une fois Singapour de son leadership sur cette question.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur inscrit au titre des explications de vote.

Je donne maintenant la parole au représentant de Brunéi Darussalam.

M. Ismail (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire quelques brèves remarques au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN est déterminée à promouvoir le bien-être et les moyens de subsistance de ses peuples, et elle se félicite donc de l'adoption de la résolution 67/291. L'adoption de cette résolution par consensus et le grand nombre de pays qui s'en sont portés coauteurs mettent en exergue la reconnaissance générale du fait que l'absence d'assainissement est un sujet de profonde préoccupation pour la communauté mondiale et l'importance que revêt l'accès aux services d'assainissement de base.

En conséquence, il est tout à fait opportun que l'ONU ait proclamé le 19 novembre Journée mondiale des toilettes, dans le cadre de l'action menée en faveur de l'assainissement pour tous. Nous espérons que la Journée mondiale des toilettes contribuera à mieux faire comprendre à quel point l'eau potable et l'assainissement sont nécessaires et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'assainissement. La célébration de cette journée internationale va permettre à la communauté mondiale d'axer ses efforts sur la promotion de l'hygiène, la fourniture de services d'assainissement de base, les réseaux d'égouts et le traitement des eaux usées et de redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie des 2,5 milliards de personnes qui, dans les pays en développement, n'ont toujours pas accès à des installations sanitaires de qualité.

L'ASEAN est déterminée à faire en sorte que ses villes et zones urbaines soient écologiquement viables, et ce, tout en répondant aux besoins sociaux et économiques de la population. Pour cela, il convient d'intensifier les efforts individuels et collectifs en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des services d'assainissement dans les pays membres de l'ASEAN, mais aussi de partager les expériences, compétences et technologies pertinentes dans le domaine de la gestion des déchets et des ressources en eau. L'ASEAN est consciente que des facteurs tels que l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement et la gestion des ressources en eau ont une incidence sur la propagation des maladies infectieuses, et elle continue d'insister sur la nécessité de renforcer les capacités régionales pour surveiller et combattre les risques de propagation des maladies transmissibles et infectieuses dans le monde.

À cet égard, nous apprécions les efforts que déploient l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales pour fournir des services d'assainissement de base à des millions de personnes dans le monde. Nous espérons que les écarts dans le domaine de l'assainissement vont s'amenuiser afin qu'il soit possible de réaliser les objectifs de la campagne « Sustainable sanitation : the five-year drive to 2015 ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire la présente déclaration au nom de la Finlande, de la Hongrie, de la Thaïlande et du Tadjikistan,

les quatre pays membres du Comité directeur du Groupe des amis de l'eau.

Nous tenons à saisir cette occasion pour remercier la Mission permanente de Singapour d'avoir présenté la résolution thématique intitulée « Assainissement pour tous » (résolution 67/291). La question que nous examinons est extrêmement importante. Comme le montre le Rapport 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, il est nécessaire d'accélérer les progrès et de prendre des mesures plus ambitieuses dans le domaine de l'assainissement. La question est d'autant plus d'actualité que les discussions sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 sont en cours. Le Comité directeur espère que la question de l'eau, sous ses nombreux aspects, se verra accorder la priorité et l'importance qu'elle mérite dans le futur programme de développement.

Le Comité directeur du Groupe des amis de l'eau a organisé un certain nombre de manifestations parallèles à la fois en préparation et dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Tout au long de ces discussions, plusieurs messages sont ressortis clairement : l'accès à l'eau potable est inséparable de l'accès à l'assainissement; l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental; et la gestion intégrée et efficace de l'eau et de l'assainissement est un catalyseur d'une économie plus durable.

Nous devons travailler à faire disparaître la pratique de la défécation en plein air au niveau mondial. Si l'eau est la vie, l'assainissement, lui, est la dignité. Dans de nombreux pays, le coût d'un assainissement inadapté pour la santé publique et les économies nationales se solde par la perte de plusieurs points de pourcentage de produit intérieur brut. Les investissements dans l'assainissement et l'hygiène ont des retombées dans les domaines de la santé, de la productivité, de l'éducation, de l'emploi et du tourisme. La société civile et le secteur privé sont des partenaires importants pour ce qui est de promouvoir des solutions intelligentes et en faveur des pauvres.

Le programme relatif à l'eau doit être vaste et aller au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous ne devons pas seulement garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous, nous devons aussi régler les questions relatives à la gestion des ressources en eau, à la qualité de l'eau, aux eaux usées, à l'efficacité des ressources, à la

réduction des risques de catastrophe, à la préparation aux catastrophes liées à l'eau, et à la protection des ressources hydriques et des écosystèmes aquatiques.

Les pays membres du Comité directeur organisent des événements internationaux afin de discuter de questions d'eau et d'assainissement. Le deuxième Sommet Asie-Pacifique sur l'eau s'est tenu à Chiang Mai, en Thaïlande, les 19 et 20 mai de cette année; la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau aura lieu quant à elle le 22 août, à Douchanbé, tandis que le Sommet de Budapest sur l'eau se déroulera à Budapest du 8 au 11 octobre. Nous ferons part aux États Membres des résultats qui en ressortent.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Poulsen (Union européenne) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres tiennent à réaffirmer leur attachement à la priorité que représente le programme mondial d'ensemble relatif à l'eau et à l'assainissement, en particulier s'agissant de la coopération au service du développement. En effet, l'eau et l'assainissement sont au cœur des trois dimensions du développement durable, et représentent donc un enjeu crucial auquel il faut s'attaquer pour parvenir à un développement durable et éliminer la pauvreté de manière globale.

Ce programme est complexe et comporte de nombreux volets, tous d'une même importance, allant de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous – laquelle est indispensable pour garantir un niveau de vie et un bien-être minimum – à la gestion durable de nos ressources hydriques, qui est également un facteur de croissance durable pour tous. L'équité, l'égalité et la justice sont un autre aspect important à nos yeux du cadre global de développement pour l'après-2015.

L'Union européenne et ses États membres souhaitent également rappeler leur position concernant la proclamation de journées, d'années et de décennies internationales, qui doivent se conformer aux principes directeurs internationaux dont nous avons collectivement convenu dans la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, et qui ont été réaffirmés à deux reprises dans les résolutions 53/199 et 61/185 de l'Assemblée générale. Même si nous nous sommes joints au consensus aujourd'hui, nous continuerons

de défendre et de respecter activement les principes directeurs du Conseil économique et social pour les prochaines proclamations, et donnerons la priorité à l'efficacité et à la rationalité des travaux de l'Assemblée générale, dans l'intérêt de sa revitalisation.

Enfin, comme l'a noté le représentant de Singapour, le texte que nous avons adopté aujourd'hui doit être corrigé afin de refléter pleinement le texte approuvé au cours des négociations. Nous espérons également que toutes les versions publiées dans les autres langues seront mises en conformité avec le texte anglais corrigé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14 de l'ordre du jour.

Point 120 de l'ordre du jour

Multilinguisme

Rapport du Secrétaire général (A/67/311)

Projet de résolution (A/67/L.74)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal qui va présenter le projet de résolution A/67/L.74.

M. Diallo (Sénégal) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/67/L.74 portant sur le multilinguisme. Présentée pour la première fois en 1995, la résolution sur le multilinguisme découlait, en particulier, de l'initiative du groupe des pays francophones avant de devenir, au fur et à mesure, l'affaire de la plupart des délégations, sans distinction de groupe linguistique ou régional. Examiné tous les deux ans, le projet de résolution arrive à maturation au terme d'un processus de près de six mois qui aura progressivement permis de renforcer le multilinguisme au sein de l'Organisation des Nations Unies.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais saluer le travail considérable et la détermination de toutes les délégations qui ont pris part aux négociations dans un esprit très positif marqué par l'ouverture et la souplesse. Je remercie également sincèrement celles qui ont accepté de se porter coauteurs du texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je tiens à saluer le rôle joué par le Coordonnateur pour le multilinguisme, ainsi que la coopération et la contribution décisive du Secrétariat à ce processus, par l'intermédiaire du Département de l'information et le

Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

(l'orateur reprend en français)

La création de l'ONU répondait au besoin de garantir durablement la paix, la fraternité et la coopération. Pour atteindre cet objectif, l'égalité entre les Membres a été érigée en principe fondamental et le multilinguisme est naturellement apparu comme facteur essentiel de mise en œuvre de ce principe. S'inspirant du rapport de 2012 du Secrétaire général sur le multilinguisme, publié sous la cote A/67/311, et, dans une certaine mesure, des travaux du Comité de l'information, le projet de résolution de cette année a enregistré de réelles avancées.

Sur la forme, il faut noter, pour s'en féliciter, la répartition des paragraphes suivant des chapitres bien identifiés qui démontrent à souhait la diversité des aspects couverts; cette diversité n'en demeure pas moins attachée à un souci de complémentarité car la résolution vient réaffirmer, renforcer ou compléter selon le cas des dispositions concernant différents secteurs du travail de l'ONU, notamment les centres d'information, les services de conférence et la documentation, ou encore la gestion des ressources humaines et la formation du personnel des services linguistiques.

Sur le fond, le projet de résolution insiste sur les fondamentaux que sont la parité des six langues officielles et la nécessité d'en assurer un traitement équitable afin de garantir à chaque État Membre la possibilité de s'exprimer et d'assurer la promotion de ses positions dans la langue qui lui convient. Entre autres éléments essentiels, il met aussi l'accent sur le respect de la distribution, dans les délais, des documents officiels de l'ONU dans les six langues officielles, ainsi que le rôle capital d'une communication multilingue par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies ou encore au sein des opérations de maintien de la paix.

L'importance de cette parité a été réaffirmée en prenant en considération l'évolution des moyens de communication mis à disposition par l'ONU, notamment les sites Internet et les réseaux sociaux. À ce propos, le texte prie le Secrétaire général d'en évaluer la mise en œuvre de manière exhaustive dans son prochain rapport sur le multilinguisme aussi bien pour les langues officielles que pour les autres, non officielles. En effet, la résolution prend ainsi note des efforts que l'ONU consacre à d'autres langues conformément à

son souci de faciliter le partage de l'information avec les populations locales et de s'adapter à l'évolution du contexte multilatéral.

(l'orateur poursuit en espagnol)

La célébration des journées des langues est un autre point qu'il convient de souligner et sur lequel l'accent est mis dans le texte. Avec cette initiative, lancée en 2010, l'ONU consacre, de manière symbolique, une journée à chacune des six langues officielles afin de sensibiliser la communauté internationale à leur histoire, leur culture et leur utilisation et, ainsi, promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle. Ainsi, la journée du français est célébrée le 20 mars, Journée internationale de la francophonie; le chinois est célébré le 19 avril; l'anglais le 23 avril, anniversaire de la naissance de William Shakespeare; le russe le 6 juin, qui marque l'anniversaire de la naissance du grand poète russe Alexandre Pouchkine; l'espagnol est célébré le 12 octobre, journée où est traditionnellement célébré l'hispanisme; et l'arabe est célébré le 8 décembre, date à laquelle l'Assemblée générale, en 1973, en a fait la sixième langue officielle de l'Organisation (voir résolution 3191 (XXVIII)). Tout en saluant la célébration de ces journées, le projet de résolution accorde également de l'importance au rôle des associations et à la coopération avec d'autres organisations internationales, institutions et États Membres dans la réalisation des objectifs fixés.

(l'orateur reprend en français)

Le projet de résolution encourage également le Secrétaire général à fournir plus d'efforts, avec le concours des chefs de secrétariat, en vue d'une démarche cohérente à l'échelle du système des Nations Unies, en se référant au rapport du Corps commun d'inspection sur la situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2011/4) (voir t A/67/78), qui a mis en exergue l'absence de feuille de route en faveur du multilinguisme à l'échelle du système. Par ailleurs, sur les questions relatives aux ressources humaines, le texte continue d'encourager la diversité multilingue des recrutements et la nécessité d'assurer la formation continue du personnel dans les langues officielles.

(l'orateur poursuit en anglais)

S'agissant des services linguistiques, durant les négociations, les délégations n'ont pas manqué d'exprimer leur préoccupation face aux conditions de travail des interprètes et des traducteurs dans le bâtiment Albano. Ils sont des agents essentiels du multilinguisme,

et je voudrais saluer leur travail difficile. Néanmoins, compte tenu du dialogue constructif engagé entre le personnel linguistique et le Département de la gestion, les délégations ont convenu, à ce jour, de ne pas faire figurer de recommandations relatives à ce problème dans le projet de résolution, en espérant que des solutions durables pour améliorer leurs conditions de travail seront trouvées.

(l'orateur reprend en français)

Si je devais résumer son contenu, je dirais que le projet de résolution A/67/L.74 réaffirme les principes du multilinguisme à l'ONU, salue les progrès enregistrés, signale les défis à relever et exhorte à l'effort qui doit leur être consacré. L'effectivité du multilinguisme ne pourra se réaliser sans la contribution de tous les partenaires. Secrétariat, États Membres, institutions et organismes, nous avons tous une responsabilité à assumer, et je demeure convaincu, qu'aujourd'hui, l'Assemblée générale confirmera son engagement en adoptant, par consensus, comme il est de tradition, le texte que j'ai l'honneur de soumettre à son examen.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.74, intitulé « Multilinguisme ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.74, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cameroun, Croatie, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Kazakhstan, Libye, Madagascar, Mauritanie, Monténégro, République centrafricaine, République de Moldova, Rwanda, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Tchad, Timor-Leste, Uruguay, Vanuatu et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.74?

Le projet de résolution A/67/L.74 est adopté (résolution 67/292).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 120 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 63 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Projet de résolution (A/67/L.59/Rev.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné, dans le cadre d'un débat commun, le point 63 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b) et le point 13 de l'ordre du jour, à ses 25^e, 26^e et 28^e séances plénières, les 17 et 22 octobre 2012.

Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.59/ Rev.1.

M. Navoti (Fidji) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, qui est publié sous la cote A/67/L.59/Rev.1, au titre du point 63 b) de l'ordre du jour. Le Groupe des 77 et de la Chine remercie toutes les délégations de leurs contributions constructives à l'élaboration de ce projet de résolution. Le Groupe remercie également les États Membres qui se sont portés coauteurs du texte.

Nous tenons tout d'abord à féliciter les pays africains, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, des progrès qu'ils continuent d'accomplir dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement. Même si nous reconnaissons que c'est aux pays africains qu'il incombe au premier chef d'œuvrer pour la paix, la sécurité et le développement en Afrique, nous soulignons la nécessité d'un appui du système des Nations Unies et des différents partenaires afin qu'ils tirent parti de l'énorme potentiel de l'Afrique et luttent efficacement contre les problèmes qui se posent sur le continent de manière à débarrasser l'Afrique des conflits et à parvenir au développement durable. À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à la lutte contre la pauvreté et le chômage, en particulier chez les jeunes.

Nous jugeons opportunes les initiatives à prééminence africaine visant à renforcer la

gouvernance dans la sphère politique et économique et dans les entreprises, telles que la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Nous demandons aux organismes des Nations Unies et aux États Membres d'aider les pays d'Afrique et les organisations régionales et sous-régionales qui le demandent à promouvoir l'ordre constitutionnel et l'état de droit, à renforcer la bonne gouvernance, à continuer de lutter contre l'impunité et à contribuer à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous.

Par ailleurs, nous engageons les organismes des Nations Unies et invitons les États Membres à aider les pays d'Afrique sortant d'un conflit qui en font la demande, selon que de besoin, à se doter de capacités nationales, notamment grâce à des stratégies de réforme du secteur de la sécurité nationale, à la prestation de services publics de base, à des mesures favorisant le retour en toute sécurité des déplacés et des réfugiés, et au lancement d'activités rémunératrices, au profit surtout des jeunes et des femmes.

Nous constatons la nécessité pour les pays d'Afrique de créer des conditions favorables à une croissance partagée au service du développement durable et pour la communauté internationale de continuer à s'efforcer d'accroître le flux de ressources nouvelles et additionnelles de toute provenance, publique et privée, nationale et étrangère, destinées au financement du développement des pays africains.

Enfin, nous demandons aux organismes des Nations Unies, aux États Membres et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux d'honorer promptement leurs engagements et de veiller à ce que les dispositions de la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique soient appliquées rapidement et dans leur intégralité.

(L'orateur apporte oralement une correction syntaxique à la version anglaise du projet de résolution)

Sur cette note, le Groupe des 77 et de la Chine espère que le projet de résolution tel que corrigé oralement en anglais sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.59/Rev.1, intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et

la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », tel que corrigé oralement en anglais.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.59/Rev.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.59/Rev.1, tel que corrigé oralement en anglais?

Le projet de résolution A/67/L.59/Rev.1, tel que corrigé oralement en anglais, est adopté (résolution 67/293).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 63 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres que l'examen du projet de résolution A/67/L.57/Rev.1, présenté au titre du point 63 a) de l'ordre du jour, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », est reporté d'une semaine afin que de nouvelles consultations sur la proposition de texte puissent avoir lieu.

La séance est levée à 11 h 35.